



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 113929

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la formation initiale des orthophonistes. Dans le cadre de l'harmonisation des systèmes européens de l'enseignement supérieur, l'adaptation du cursus de la formation d'orthophoniste au système licence, maîtrise, doctorat (LMD) apparaît comme une nécessité pour l'avenir de la profession et le maintien des soins prodigués aux patients. Des réunions interministérielles devaient aboutir à un travail commun de réflexion et de validation de la formation d'orthophoniste au niveau du master professionnel. En outre, la formation actuelle correspond d'ores et déjà à un niveau de master 2 (300 ECTS). Certaines universités ont ainsi déposé des maquettes de masters professionnels en orthophonie. Ces maquettes ne peuvent cependant pas être étudiées. En effet, le cahier des charges pédagogique justifiant la validation de la formation en master professionnel a été abandonné et, depuis, toute réflexion relative à l'orthophonie semble bloquée. Elle lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre afin d'intégrer les études d'orthophonie dans le système LMD.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113929

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13181